

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 26 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 V. 447 Vœu relatif au développement du sport santé.

Le Conseil de Paris,

Vu le vœu 2019 V 11 relatif au sport santé, adopté par le Conseil de Paris des lundi 4, mardi 5 et mercredi 6 février 2019 ;

Considérant le sport comme un outil de prévention primaire et secondaire sur la santé ;

Considérant que le sport est aussi maintenant reconnu comme traitement dans le cadre des affections de longues durées et permet de lutter contre la maladie, réduisant par exemple les risques de récurrence de 30 à 50% pour les cancers du sein ou du côlon ;

Considérant que la communication de la Maire de Paris sur le Sport, présentée au Conseil de Paris de Février 2019, annonçait le lancement d'une expérimentation du sport sur ordonnance dans un quartier, en lien avec les médecins, l'Assurance maladie, l'Agence régionale de santé, le mouvement sportif;

Considérant le vœu suscité, déposé par l'Exécutif à la suite d'un vœu de Dominique Stoppa-Lyonnet, s'engageait à étendre cette expérimentation à d'autres arrondissements ;

Considérant que près d'un an après cette annonce, la présente communication de la Maire sur la santé indique « *la mise en œuvre prochaine d'une expérimentation Sport Santé sur Ordonnance (SSO) dans le 19^{ème} arrondissement en vue de son extension à tous les arrondissements en 2024* » ;

Considérant qu'une sensibilisation de professionnels de santé et d'éducateurs sportif du 19^{ème} arrondissement via le Conseil Local de Santé a eu lieu et que les programmes de formation sont en cours de validation par le Comité Régional Olympique d'Ile-de-France (CROSIF) ;

Considérant qu'il serait regrettable que tous les Parisiens ne puissent pas en bénéficier avant 2024 ;

Considérant par ailleurs que la Ville en collaboration avec la Ligue contre le cancer et la Fédération CAMI sport et cancer propose également des activités physiques adaptées à des personnes en rémission de maladie et en reprise d'activité ;

Considérant que selon la communication de la Maire de Paris sur le Sport précitée, ce dispositif ne concernait que 6 arrondissements à raison de 16 créneaux ;

Considérant que le vœu adopté par le Conseil de Paris de février s'engageait à élargir le programme Sport et Cancer à au moins 10 arrondissements ;

Considérant que la communication sur la Santé présentée aujourd'hui ne l'évoque pas ;

Considérant les projets de développement sport et cancer de la CAMI qui sont en cours en partenariat avec la Ville de Paris, ainsi que ceux proposés par la Maison Rose ouverte en 2019 dans le 12^{ème} arrondissement grâce au soutien de la Ville de Paris ;

Considérant que l'ouverture début 2020 de l'Espace Paris Cancer dans le centre Figuier du 4^{ème} arrondissement aura également pour objet de favoriser la pratique sportive des personnes accueillies ;

Sur proposition de Pierre-Yves BOURNAZEL, Dominique STOPPA-LYONNET et des élus du groupe 100 % Paris, au nom de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que la Maire de Paris précise le calendrier de l'expérimentation du Sport Santé sur Ordonnance et avance son extension aux autres arrondissements parisiens ;
- Que la Maire de Paris confirme que le programme Sport et Cancer a bien été étendu à au moins 10 arrondissements parisiens et précise sa mise en œuvre.